

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0569

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Fons - Lyon 5°**

objet : **Collèges publics - Etudes pré-opérationnelles et de programmation - Individualisations partielles d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0569**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Etudes pré-opérationnelles et de programmation - Individualisations partielles d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre des compétences obligatoires de la Métropole de Lyon liées à la charge des collèges, des opérations de construction, de restructuration avec ou sans extension et de grosses réfections sont prioritaires et ont été inscrites dans la programmation pluriannuelle des investissements.

Le choix de ces opérations s'est appuyé sur plusieurs indicateurs, tels que l'état général, avec plus particulièrement la vétusté des établissements construits dans les années 1970, n'ayant pas encore bénéficié de travaux importants, le manque de locaux et les inadéquations fonctionnelles et techniques, la non accessibilité handicapées, la capacité d'accueil.

Il s'agit maintenant de lancer les études afférentes. Aussi, parmi les opérations retenues à la programmation pluriannuelle des investissements, il est proposé au Conseil l'individualisation partielle de 9 autorisations de programme pour des études pré-opérationnelles et de programmation avec maîtrise d'œuvre. Le montant total de ces 9 autorisations de programme à individualisation représente 5,350 M€.

Les individualisations sollicitées serviront à mener les études techniques (amiante, géotechniques, pollution sols, structure/résistance des planchers, performance énergétique, etc.) et fonctionnelles préalables, ainsi qu'à la consultation et aux études de la maîtrise d'œuvre. Les démarches d'amélioration des performances énergétiques, acoustiques et la prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite seront inscrites dans les programmes.

Ces 9 opérations sont les suivantes :

1 - Restructuration/reconstruction du collège Alain à Saint Fons

Construit en 1972, cet établissement d'une surface bâtie de 10 990 m², n'a pas fait l'objet de travaux de restructuration. Outre la nécessité de réorganisation et de réfection complète des locaux, incluant la restauration scolaire et les 2 plateaux techniques des sections générales et professionnelles adaptées (SEGPA), se pose également l'enjeu de réaménagement sécurisé et lisible de son entrée. Il faut noter que la validation préalable technique et financière du projet d'aménagement de celle-ci s'avère indispensable à l'élaboration du programme des espaces extérieurs et intérieurs. Une des solutions induirait un retournement complet de l'établissement pour implanter les locaux d'accueil, de vie scolaire et de direction vers le boulevard Yves Farge, sous condition de la sécurisation de ses abords.

L'ensemble du territoire communal est rattaché à cet établissement. Celui-ci est situé dans le quartier des Clochettes, qui fait l'objet d'une étude de renouvellement urbain. Le collège d'une capacité de 750 élèves en accueille actuellement 628. Les projections d'effectifs à l'horizon 2019 sont en hausse pour atteindre 754. L'étude prévisionnelle donnera lieu à une coordination avec l'ensemble des acteurs et services internes concernés (voirie, urbanisme, planification, patrimoine) et ceux de la Ville.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,21 M€.

2 - Restructuration du collège Jean Moulin à Lyon 5°

Construit au XIXe siècle, cet établissement dispose de 10 900 m². Il a fait l'objet de travaux ponctuels réguliers, mais des corps de bâtiments sont vétustes. Le traitement notamment de son entrée, de ses façades, le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que ses espaces extérieurs nécessitent une restructuration. Situé en appui des arènes et en zone de protection architecturale et urbaine, les aménagements sont soumis à l'avis de l'Architecte de bâtiments de France.

Une des réalisations prioritaires dès 2016, au sein du projet global, consistera à transférer le pôle de technologie et à réaménager des salles de classes, actuellement vétustes et isolées, au sein du bâtiment principal.

Le Rectorat et l'Académie prévoient, à la rentrée 2016, le rattachement progressif des classes à horaires aménagés musique (CHAM) de Saint-Exupéry à cet établissement, proche du conservatoire, représentant environ 180 élèves. La capacité d'accueil reste, toutefois, basée à 900 / 950 élèves.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 1,12 M€.

3 - Restructuration partielle du collège Elsa Triolet à Vénissieux

Le collège Elsa Triolet, construit en 1972, a fait l'objet d'une restructuration partielle ces dernières années, mais des locaux et espaces vétustes et inadaptés restent non traités sur chacun de ses niveaux. Les 2 plateaux techniques des sections d'enseignement général et professionnel adaptées (SEGPA) nécessitent une réorganisation spatiale et une mise aux normes en conformité avec les nouveaux guides de l'Académie.

Afin de valoriser et d'accompagner cet établissement d'une capacité d'accueil de 650 élèves et classé en zone d'éducation prioritaire REP +, l'amélioration des conditions d'accueil, de travail des élèves et des enseignants, le renforcement de la sécurisation de ses abords, seront intégrés au programme.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,72 M€.

4 - Restructuration du collège Martin Luther King à Mions

Le collège public Martin Luther King, construit en 1973, a fait l'objet de travaux de restructuration ponctuels, mais son état général et le besoin de réorganisation spatiale des locaux à chaque niveau, notamment des salles spécialisées (pôle sciences et technologiques), les plateaux techniques des SEGPA et la demi-pension, nécessitent une restructuration globale.

La modification de la localisation de l'entrée des élèves et des visiteurs, notamment, apporterait sécurisation et lisibilité.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,4 M€.

5 - Restructuration du collège Vendôme et création d'une demi-pension à Lyon 6°

Le collège Vendôme accueille 781 élèves et la projection des effectifs à l'horizon 2019, annonce une progression à 827. Cet établissement ne dispose pas de restauration scolaire obligeant à un déplacement des élèves sur 2 sites, l'un au lycée Édouard Herriot et l'autre en car, du collège Tonkin à Villeurbanne. De plus, son annexe rue de Montgolfier constituée d'un bâtiment du XIXe siècle n'a pas fait l'objet de travaux de rafraîchissement, ni de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. Elle est actuellement dédiée à l'accueil des élèves de 6°.

Il est proposé d'étudier et de lancer la création d'une demi-pension sur le site du collège principal, avec une extension ou sur le site de l'annexe.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,7M €.

6 - Restructuration du collège Sénard à Caluire et Cuire

Le collège Sénard, construit en 1973, dispose de 8 345 m² pour une capacité initiale de 900 élèves. La dimension et la configuration des locaux s'avèrent inadaptées à une bonne gestion et surveillance des élèves, ainsi qu'aux évolutions pédagogiques. Une réorganisation spatiale, accompagnée de démolition / désamiantage des cloisons, s'avère indispensable, pour une meilleure gestion des flux des élèves et une optimisation des locaux. L'étude portera sur la restructuration totale des bâtiments et de ses espaces extérieurs.

Le montant de l'AP partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,27 M€.

7 - Restructuration partielle du collège Léonard de Vinci à Chassieu

Le collège Léonard de Vinci, construit en 1981, accueille 578 élèves. La programmation portera essentiellement sur la réorganisation de sa demi-pension et une réfection / désamiantage des circulations et de salles de cours.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,82 M€.

8 - Restructuration partielle du collège Bellecombe à Lyon 6°

Construit en 1969 et étendu en 1994, cet établissement d'une surface bâtie de 6 922 m², nécessite une restructuration, notamment, de ces locaux de vie scolaire, des salles spécialisées, telles que sciences et technologie conformément aux nouveaux référentiels, ainsi qu'une réfection des salles d'enseignement général, des circulations et de sa demi-pension. De même, des travaux de mise aux normes de l'accessibilité, avec, notamment, l'extension de la cage d'ascenseur à tous les niveaux pour un accès aux salles spécialisées sont attendus et à mettre en cohérence avec le besoin global.

Le montant de l'autorisation de programme partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,57 M€.

9 - Restructuration partielle du collège Frédéric Mistral à Feyzin

Le collège Frédéric Mistral, construit en 1975, accueille 424 élèves.

Sa capacité actuelle est adaptée aux projections des effectifs à l'horizon 2019.

Il a fait l'objet de travaux ponctuels, mais des besoins prioritaires sont à traiter dans le présent mandat, comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la création de sanitaires élèves et de préau.

Le montant de l'AP partielle à individualiser pour couvrir les études est estimé à 0,54 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des 9 études pré-opérationnelles et de programmation pour les 9 collèges publics telles que décrites ci-dessus.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme global P34-Education, à la charge du budget principal :

a) - Restructuration/construction du collège Alain à Saint Fons pour un montant de 210 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,

2016 : 50 000 €,

2017 : 140 000 €,

sur l'opération n° 0P34O4813A ;

b) - Restructuration du collège Jean Moulin à Lyon 5° pour un montant de 1 120 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 600 000 €,
2017 : 500 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4812A ;

c) - Restructuration partielle du collège Elsa Triolet à Vénissieux pour un montant de 720 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 600 000 €,
2017 : 100 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4807A ;

d) - Restructuration du collège Martin Luther King à Mions pour un montant de 400 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 80 000 €,
2017 : 300 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4806A ;

e) - Création d'une demi-pension et restructuration du collège Vendôme/annexe à Lyon 6° pour un montant de 700 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 180 000 €,
2017 : 500 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4805A ;

f) - Restructuration du collège Charles Sénard à Caluire et Cuire pour un montant de 270 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 50 000 €,
2017 : 200 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4808A ;

g) - Restructuration partielle du collège Léonard de Vinci à Chassieu pour un montant de 820 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 200 000 €,
2017 : 600 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4810A ;

h) - Restructuration partielle du collège Bellecombe à Lyon 6° pour un montant de 570 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 50 000 €,
2017 : 500 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4811A ;

i) - Restructuration partielle du collège Frédéric Mistral à Feyzin pour un montant de 540 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2015 : 20 000 €,
2016 : 20 000 €,
2017 : 500 000 €,
sur l'opération n° 0P34O4809A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.